



**INSTRUCTION N° 05-2009 DU 30 JUILLET 2009 RELATIVE A LA
DECLARATION DES CREDITS CONSENTIS PAR UNE BANQUE OU UN
ETABLISSEMENT FINANCIER A UNE ENTREPRISE DONT
ELLE OU IL DETIENT UNE PARTICIPATION AU CAPITAL**

Article 1er : En application de l'article 107 de l'Ordonnance n° 09- 01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009, la présente Instruction a pour objet de préciser les modalités de déclaration des crédits consentis par une banque ou un établissement financier à une entreprise dont elle ou il détient une participation au capital.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 107 de l'Ordonnance n° 09-01 susvisée, une banque ou un établissement financier peut consentir, dans la limite de vingt cinq pour cent (25 %) de ses fonds propres de base, des crédits à une entreprise dont elle ou il détient une participation au capital.

Article 3 : Les fonds propres de base visés à l'article 2 ci-dessus sont déterminés en référence à l'article 2 du Règlement n° 95-04 du 20 Avril 1995 modifiant et complétant le Règlement n° 91-09 du 14 Août 1991 fixant les règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers.

Article 4 : Les déclarations des crédits visées à l'article 1 ci-dessus doivent être établies par référence au modèle joint en annexe et signées par le premier responsable de l'établissement déclarant.

Article 5 : La périodicité des déclarations est bimestrielle.

Article 6 : Le non respect des dispositions de la présente Instruction entraîne la saisine de la Commission Bancaire.

Article 7 : La présente Instruction est applicable à compter de la date de sa signature.

**Le Gouverneur
Mohammed LAKSACI**

Annexe à l'Instruction n° 05-09 du 30 juillet 2009

**ETAT DE DECLARATIONS DES CREDITS CONSENTIS PAR LES BANQUES
ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS AUX ENTREPRISES DONT ILS DETIENNENT
UNE PARTICIPATION AU CAPITAL**

Date de déclaration..... Etablissement déclarant :

Année :

Fonds propres de base.....

Numéro d'ordre	Raison sociale du bénéficiaire	Nature du crédit	Montant autorisé	Montant utilisé	Date d'autorisation	Date d'échéance	Destination du crédit autorisé
1							
2							
3							
4							
5							

Signature du 1^{er} Responsable de l'Etablissement Déclarant